



Coupe de la queue des moutons

Motifs de la coupe de la queue

Comme chez les vaches, également chez les moutons, surtout lors des pâtures du printemps et de l'automne, avec de la jeune herbe, ainsi que lors de changements d'alimentation, la diarrhée est plus fréquente ; les queues sont alors salies. Selon la finesse de la laine et l'intensité de la diarrhée, il peut se produire des croûtes et des queues auxquelles pendent des crottes en trop grande quantité. Celles-ci portent préjudice non seulement au bien-être des moutons, mais aussi, dans certaines conditions, à leur santé. Des mouches déposent leurs larves sur les crottes humides qui pendent et il peut arriver que les asticots pénètrent dans la peau et la musculature des moutons par les blessures.

Un autre motif de couper la queue des moutons est la plus grande difficulté de contrôler la mamelle, qui est recouverte par une queue touffue. Sans la queue, on pourrait mieux déceler un début de mammite.

La coupe de la queue peut être effectuée chirurgicalement au moyen d'un scalpel stérile ou d'anneaux élastiques. Ces deux opérations sont douloureuses pour l'animal et peuvent être liées à des complications (hémorragies, infections, fortes douleurs lorsque les anneaux sont mal posés).

La loi sur la protection des animaux ne donne pas le feu vert

En principe, tous les êtres vivants ont droit à leur intégrité corporelle. Mais ce droit est souvent relatif. L'article 4 paragraphe 2 de la Loi suisse sur la protection des animaux du 16 décembre 2005 stipule : « Personne ne doit infliger à un animal d'une façon injustifiée des douleurs, des maux ou des dommages, de le mettre en état d'anxiété ou d'attenter d'une autre façon à sa dignité. » Selon l'article 15 paragraphe 2a de l'Ordonnance sur la protection des animaux des animaux 2008, le raccourcissement de la queue peut être effectué par des personnes compétentes, chez des agneaux jusqu'à l'âge de 7 jours, sans anesthésie ; le moignon doit alors recouvrir l'anus et le sexe. Selon la législation, le raccourcissement de la queue chez les agneaux peut être considéré comme légal, même sans anesthésie, aux conditions susmentionnées. Le raccourcissement de la queue doit pouvoir empêcher la souillure de l'arrière-train en cas de diarrhée.

Mais cet article ne doit pas être considéré par les moutonniers consciencieux comme un feu vert pour couper la queue d'un agneau. Il y a en effet des possibilités d'éviter la souillure de la queue et par-là de renoncer à la coupe de la queue.

Eviter que les queues soient souillées

La plupart de nos races de moutons ont été élevées pour la laine, ce qui entraîne des queues touffues, laineuses et le problème de leurs souillures. En tondant la queue et l'arrière-train, on évite notablement qu'ils soient souillés. Sans doute, la tonte de la queue flottante n'est pas simple. Le travail est simplifié si on agit avant qu'elles soient souillées. Deux tontes de l'animal par année ou une tonte plus fréquente autour de la région de la queue améliore la propreté de la queue et renforce généralement le bien-être des moutons, et non seulement parce qu'ils peuvent mieux se libé-

rer de leur chaleur en été. En automne, les moutons devraient être tondus précocement, non seulement afin qu'ils aient à nouveau en hiver une certaine protection par la laine, mais aussi parce que la jeune herbe des pâturages d'automne occasionne des excréments plus liquides.

Une autre possibilité de maintenir les queues propres est un fourrage adapté à la digestion. Ce problème se pose surtout pour les moutons qui paissent. Une gestion soigneuse du pâturage et des soins est déterminante (voir feuille d'information de la PSA : Garde des moutons en libre-parcours). Au printemps et en automne, on devrait présenter aux animaux qui pâturent du foin et des cubes de maïs pour éviter la diarrhée. Les agneaux nés en automne qui sont engraisés en bergerie n'ont pas besoin qu'on leur coupe la queue vu que la ration alimentaire est équilibrée.



L'arrière-train et la queue sont tondus

Photo: S. Scherrer

Diarrhée pour cause de verminose

La diarrhée n'est pas seulement conditionnée par une alimentation riche en protéines, mais peut aussi être la suite d'une verminose, surtout par des vers ronds de l'estomac et des intestins. On la combat d'une part par une vermifugation des animaux avant la pâture et d'autre part par un entretien du pâturage, par exemple en alternant fauchage et pâture. Le danger d'invasion des vers est surtout important sur les pâturages avec des eaux stagnantes. C'est pourquoi les pâturages permanents dans des zones humides sont à tout prix à éviter.

Couper la queue – quelque chose qui peut l'éviter

Comme indiqué ci-dessus, il y a différentes méthodes pour éviter de couper la queue chez les moutons. Les méthodes n'agissent pas sans doute à 100%. Certains animaux sont davantage prédisposés à la diarrhée que d'autres. S'il n'est pas possible de détenir des moutons sans leur couper la queue, le moutonnier doit alors se demander si le mouton convient bien en somme aux conditions données. Les actuels moutons à viande sont élevés à partir de races d'origine qui étaient surtout acclimatées à des pays offrant un fourrage maigre. Il ne faudrait pas l'oublier actuellement. En nourrissant les moutons comme des bovins à l'engrais et en les élevant en vue d'une production toujours plus poussée, on exagère leur possibilité d'adaptation. Or, en coupant les queues, on tente de maîtriser les symptômes, mais non les causes.

Information supplémentaires et utiles

www.bvet.admin.ch Détention correcte des animaux. Informations de l'OVF, Schwarzenburgstr. 155, 3003 Berne, tél. 031/323 30 33

www.tierschutz.com/publikationen/ Pfad: animaux de rente / Soins, comportement. Feuille d'information 1: Détention des moutons en libre-parcours. Adresse, voir ci-dessous.

www.caprovis.ch Service de conseil et de santé pour les petits ruminants. SCSP, case postale, 3360 Herzogenbuchsee. Tél.: 062/956 68 58

Périodique recommandé pour les sujets d'actualités de la détention des moutons en Suisse: Forum des petits ruminants. Périodique pour les moutons, les chèvres, les moutons à lait et les cerfs. Paraît 10 fois par année, en allemand et en français. Adresse pour les commandes: Forum des petits ruminants, case postale, 3360 Herzogenbuchsee (Frs 49.- par année). Internet: www.caprovis.ch (choisir SCSP)

Auteur

Michael Götz, Dr ing. agr., conseil en bâtiments agricoles GmbH, Säntisstrasse 2A, 9034 Eggersriet SG, tél./fax 071 877 22 29, www.goetz-beratungen.ch, migoetz@paus.ch

Editeur

Protection Suisse des Animaux PSA, Dornacherstrasse 101, 4018 Bâle, tél. 061 365 99 99, fax 061 365 99 90, psa@protection-animaux.com, www.protection-animaux.com